

Communiqué de presse



ANVERS, 25 AVRIL 2013

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2013

1. Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2013 a approuvé les comptes annuels statutaires et consolidés d'Interinvest Retail, clôturés au 31 décembre 2012, y compris l'affectation du résultat.

2. Distribution du dividende pour l'exercice 2012

Pour l'exercice 2012, l'assemblée générale ordinaire a décidé de distribuer un dividende brut de € 2,62 par action. Après déduction du précompte mobilier de 25 % le dividende net de l'exercice 2012 s'élève donc à € 1,97 par action.

Le dividende est payable à partir du 3 mai 2013 sur base de l'actionnariat au 2 mai 2013.

Pour les actions au porteur le paiement s'effectue contre remise du coupon numéro 13 auprès de la Banque Degroof (agent payeur principal) ou une autre institution financière au choix.

Pour les actions dématérialisées le paiement s'effectue aux détenteurs par les institutions financières auprès desquelles les actions sont inscrites sur un compte titres.

Le dividende pour les actions nominatives sera automatiquement viré par la société aux actionnaires.

3. Changement de dénomination en Vastned Retail Belgium

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la dénomination statutaire d'Interinvest Retail en Vastned Retail Belgium. Le changement de dénomination montre qu'en matière de politique d'investissement en biens immobiliers la sicaf immobilière se rallie à la stratégie de son actionnaire majoritaire néerlandais Vastned. Egalement au niveau opérationnel une synergie renforcée entre les pays où Vastned est active est poursuivie au moyen d'une concertation régulière se rapportant aux affaires opérationnelles.

Vastned, le fonds immobilier européen coté en bourse qui met l'accent sur "venues for premium shopping", est actif aux Pays-Bas, en France, en Belgique, en Espagne et en Turquie (Istanbul) et son patrimoine investi s'élève à environ € 2,0 milliards. Vastned, l'actionnaire majoritaire d'Interinvest Retail depuis 1999, était auparavant déjà associé à son prédécesseur en droit et possède actuellement une participation de 65,5 %.

La stratégie renforcée de Vastned se concentre sur l'immobilier commercial de première qualité dans les rues commerçantes les plus populaires dans les grandes villes ("high streets"). Les nouvelles acquisitions seront réalisées dans les centres villes où les grandes zones commerçantes offrent une expérience authentique de shopping.

Vastned Retail Belgium se rallie à cette stratégie et désire ainsi répondre de façon optimale au paysage changeant de la vente au détail. Le rendement direct de tels investissements à des emplacements de premier ordre dans les centres villes est à court terme inférieur au rendement des magasins le long d'axes routiers. Vastned Retail Belgium aspire à accroître la part des 'high streets shops' à des emplacements de premier ordre de 50 % de l'ensemble du portefeuille (à la fin de l'année 2012) à 65 % au minimum du portefeuille en vue d'obtenir un profil de risque moins élevé.

Le site web de Vastned Retail Belgium est:
www.vastnedretailbelgium.be

L'action est cotée à NYSE Euronext Brussels sous VASTB (auparavant INTV).



vastned
Retail Belgium

4. Renouvellements des mandats des administrateurs indépendants

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, les mandats de Nick van Ommen et Jean-Pierre Blumberg, administrateurs indépendants de la société au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés.

Ces mandats ont un terme de 3 ans et prennent fin immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 et au cours de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015.

La rémunération annuelle du mandat de Nick van Ommen s'élève à € 14.000 et celle de Jean-Pierre Blumberg à € 15.000 en tant que président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société est à partir de ce jour composé comme suit:

- ✓ Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant, président
- ✓ Nick van Ommen, administrateur indépendant
- ✓ EMSO SPRL, représentée de façon permanente par Chris Peeters, administrateur indépendant
- ✓ Hubert Roovers
- ✓ Tom de Witte
- ✓ Taco de Groot

5. Autres résolutions de l'assemblée générale

En outre, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

- ✓ Réélection de Deloitte Réviseurs d'Entreprises en tant que commissaire de la société pour une période de 3 ans.
- ✓ Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration pour l'obtention d'actions propres.
- ✓ Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration pour l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé.
- ✓ Approbation des clauses de changement de contrôle pour toute convention de crédit conclue par la société.
- ✓ Adaptations des statuts pour les conformer aux récentes modifications de lois.

Note à la rédaction: pour plus d'informations veuillez contacter:

VASTNED RETAIL BELGIUM SA , sicaif immobilière publique de droit belge, Jean-Paul Sols - CEO ou Inge Tas - CFO, T + 32 3 287 67 87, www.vastnedretailbelgium.be